Contrôle final 1 (Janvier 2006 EM1) : droit des contrats et du travail

Question 1

- **Première partie** : le cas de l'un de vos amis, un peu plus âgé que vous, vous étonne. Joyeux et spontané dans l'amitié, il était particulièrement sérieux dans ses études et dans son travail. Il occupe depuis trois ans un poste de cadre dans la finance de marché où il excelle. Rigoureux, il est apprécié par ses collègues et son employeur. La vie le fait évoluer. Il devient altermondialiste et, sans être syndiqué, il distribue des tracts au sein de l'entreprise sur les méfaits de l'OMC. Il passe en conseil de discipline : la communication de ses professions de foi serait incompatible avec son statut de cadre….surtout en finances de marché ! Il fait l'objet d'un blâme. ***Cette mesure disciplinaire vous semble-t-elle conforme au droit ? Explicitez.***

- **Deuxième partie** : Votre ami fait toujours partie du Conseil de direction. Un nouveau projet est proposé ; votre ami s'y oppose. Il n'hésite pas, alors que le projet a été arrêté en Conseil de direction en décembre 2005, à concocter un exposé argumenté qu'il distribue à la prochaine séance de l'organe de direction. Il fait l'objet d'un licenciement pour faute grave et intente une action devant les Prud'hommes. ***A votre avis, quel sera le jugement du tribunal ? Explicitez***.

Question 2

- **Première partie** : Vous habitez dans une maison entourée d'un jardinet et votre chien, un berger allemand, n'a pas le sens de la propriété. Il se promène dans les jardins avoisinants, s'en prend aux plantes, aux fruits, aux légumes. Pour éviter d'avoir des ennuis, vous aviez enfermé votre chien, Blau, dans la maison. A votre retour, vous constatez que votre chien est dehors et qu'il s'est « défoulé » de sa captivité sur le jardin de votre voisin, Monsieur Martin, qui est véritablement saccagé. Monsieur Martin vous déclare : « Ce n'est plus tolérable. Vous aurez de mes nouvelles ». ***Que peut faire Monsieur Martin ? Obtiendra-t-il satisfaction ?***

- **Deuxième partie :** Votre chien est un peu craintif. Il n'aime pas les inconnus et les préposés. Un préposé vous apporte une lettre recommandée. Deux inconvénients : il n'est jamais venu (c'est un remplaçant) et c'est un préposé. Il l'attaque (il s'agit de défendre votre territoire) et le blesse sérieusement au bras droit : une opération est nécessaire. ***Que peut faire le préposé ? Explicitez les conséquences de son action.***

Question 3

- Vos cousins ont hérité d'un tableau, qui passe, dans la tradition familiale, pour être une œuvre de Millet. Ils n'ont aucun certificat d'authenticité mais ont la conviction de détenir une merveille, qui, de plus, a une grande valeur financière. L'un d'eux est au chômage et éprouve beaucoup de difficultés à retrouver un travail. Le « Millet » est la poule aux œufs d'or : il faut bien honorer les traites de la maison. Ils vendent donc, assez bien (à de bonnes conditions financières) le tableau à des

amis qui connaissent la légende. Ces amis finissent par faire expertiser le tableau par deux connaisseurs émérites. Le diagnostic est identique : le tableau n'est pas un Millet…et pourtant, vos cousins étaient de bonne foi. ***Comment l'affaire va-t-elle se régler ? Donnez des conseils aux deux parties.***

QCM

La HALDE

□ est une EPA
□ est une autorité administrative indépendante
□ est un EPIC
□ Ne peut être saisie directement par les personnes concernées

Font partie de la programmation pour la cohésion sociale

□ le contrat Nouvelle embauche
□ le contrat d'avenir
□ le contrat emploi solidarité
□ le contrat d'accompagnement dans l'emploi

La directive du 23 novembre 1993 s'applique

□ au repos hebdomadaire
□ au repos dominical
□ au temps de repos journalier
□ aux temps de pauses journaliers

Font partie des droits extra-patrimoniaux :

□ l'usufruit
□ la propriété
□ le respect de la vie privée
□ le droit à l'image

La CEDH

□ est une juridiction du Conseil de l'Europe
□ est une juridiction de l'Union européenne
□ peut être saisie par voie de requête individuelle sans conditions
□ peut être saisie par voie de requête individuelle sous conditions

Ont valeur constitutionnelle, en France

□ La déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789

 Le préambule de la constitution de 1946
 Le principe de précaution (environnement)
 La constitution de la première république

Un contrat aléatoire

 peut être un contrat d'assurance
 peut être un viager
 peut être une donation
 peut être un prêt

Le harcèlement moral

 est traité par le règlement intérieur
 n'est pas traité par le règlement intérieur
 peut faire l'objet de doléance auprès du délégué du personnel
 peut être négocié par le délégué syndical

La convention collective

 est un contrat collectif
 correspond à l'activité principale de l'entreprise
 peut être étendue par arrêté du ministre du travail
 ne peut pas être étendue par arrêté du ministre du travail

Un tribunal administratif

 est composé de magistrats en partie issus du concours de l'ENA
 correspond à une procédure écrite
 correspond à une procédure orale
 permet le recours pour excès de pouvoir

CORRECTION

Question n°1 : Cette question traite du droit du travail et est divisée en deux sous parties.

- **Première partie** : il s'agit d'une question concernant la discipline au sein de l'entreprise. Le présumé distribue des tracts au sein de l'entreprise et donc il est traduit devant le conseil de discipline. C'est une personne non syndicaliste et donc elle ne peut pas distribuer de tracts au sein de l'entreprise ou à la porte. Donc il s'agit d'une faute et le blâme est la sanction adéquate et justifiée.

- **Deuxième partie** : cette question concerne le licenciement pour faute. Le préposé fut licencié car il s'opposa à un projet de sa direction après que le conseil de direction l'eut arrêté et annulé. Donc il fit circuler un exposé au sein du conseil de direction après l'arrêt projet. La jurisprudence qui traite de ces cas a connu une évolution. Avant il s'agissait d'un acte fautif car la pers n'adhérait pas à la culture de l'entreprise, et donc ce salarié s'opposant au projet donnait motif réel et sérieux de licenciement à son entreprise. Maintenant depuis l'arrêté de 2003 et le renversement de jurisprudence, les tribunaux considèrent que si cet adte est fait au sein du conseil de direction, le salarié peut faire connaître ses réserves sur le projet après son arrêt. Mais ceci n'est pas conseillé car il peut y avoir encore un renversement de jurisprudence.

Question n°2 : Cette question est divisée en deux sous parties.

- **Première partie** : cette partie traite de dégâts occasionnés par un chien. La personne responsable est le maître du chien. La personne victime du préjudice peut saisir le juge de proximité pour alléger le tribunal instance qui reste compétent jusqu'à 400 euros. Il s'agit d'une affaire traitant du droit civil. Le plaignant a tout à fait le droit de saisir le juge et le tribunal d'instance.

- **Deuxième partie** : elle traite du droit civil et du droit pénal. Le chien agresse un préposé. Le maître est responsable. Mais la personne est victime de blessures involontaires et elle a donc intérêt de faire une action au pénal. Le tribunal compétent sera le tribunal correctionnel et le préposé peut aussi porter plainte en partie civile pour obtenir réparation des préjudices subis.

Question n°3 : Cette question traite du droit des contrats.

- **Article 1109 : vices du consentement ; dol erreur violence**. Dans ce cas s'agit-il de l'erreur ou du dol ? Les deux contractants sont de bonne foi et il n'y a pas de volonté de la part des vendeurs de tromper les acheteurs et donc il s'agit dune erreur. Les acheteurs peuvent introduire un recours devant le TGI (Tribunal de Grande Instance) et demander l'annulation relative du contrat. Ils ont une réelle chance d'obtenir satisfaction.

QCM

- **La HALDE**

  ☐ est une EPA
  ☑ est une autorité administrative indépendante
  ☐ est un EPIC
  ☐ Ne peut être saisie directement par les personnes concernées

- **Font partie de la programmation pour la cohésion sociale**

  ☐ le contrat Nouvelle embauche
  ☑ le contrat d'avenir
  ☐ le contrat emploi solidarité
  ☑ le contrat d'accompagnement dans l'emploi

- **La directive du 23 novembre 1993 s'applique**

  ☑ au repos hebdomadaire
  ☐ au repos dominical
  ☑ au temps de repos journalier
  ☐ aux temps de pauses journaliers

- **Font partie des droits extra-patrimoniaux :**

  ☐ l'usufruit
  ☐ la propriété
  ☑ le respect de la vie privée
  ☑ le droit à l'image

- **La CEDH**

  ☑ est une juridiction du Conseil de l'Europe
  ☐ est une juridiction de l'Union européenne
  ☐ peut être saisie par voie de requête individuelle sans conditions
  ☑ peut être saisie par voie de requête individuelle sous conditions

- **Ont valeur constitutionnelle, en France**

  ☑ La déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789
  ☑ Le préambule de la constitution de 1946
  ☑ Le principe de précaution (environnement)
  ☐ La constitution de la première république

- **Un contrat aléatoire**

  ☑ peut être un contrat d'assurance
  ☑ peut être un viager
  ☐ peut être une donation
  ☐ peut être un prêt

Le harcèlement moral

☑ est traité par le règlement intérieur
☐ n'est pas traité par le règlement intérieur
☑ peut faire l'objet de doléance auprès du délégué du personnel
☐ peut être négocié par le délégué syndical

La convention collective

☑ est un contrat collectif
☑ correspond à l'activité principale de l'entreprise
☑ peut être étendue par arrêté du ministre du travail
☐ ne peut pas être étendue par arrêté du ministre du travail

Un tribunal administratif

☑ est composé de magistrats en partie issus du concours de l'ENA
☑ correspond à une procédure écrite
☐ correspond à une procédure orale
☑ permet le recours pour excès de pouvoir